



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Entrée au capital d'Egis d'une société privée comme actionnaire majoritaire

Question écrite n° 42027

### Texte de la question

Mme Typhanie Degois attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le projet d'entrée au capital de la société Egis d'un partenaire privé comme actionnaire majoritaire. Egis est une société anonyme, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, qui détient 75 % de son capital. Le capital restant correspond aux parts des cadres et salariés de la société Egis. Cette entreprise spécialisée dans le domaine de l'expertise et l'ingénierie en construction œuvre en grande partie sur le territoire national afin de répondre aux enjeux climatiques actuels et à venir. Egis, étant une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, met en œuvre les savoir-faire de ses ingénieurs et salariés au service de l'intérêt collectif. Le 23 septembre 2021, la direction d'Egis annonçait être en négociation avec la société française Tikehau Capital, groupe de gestion en investissement, pour définir son entrée au capital. Tikehau Capital deviendrait actionnaire majoritaire à hauteur de 40 % minimum, selon les annonces officielles d'Egis. Bien que la part des cadres et salariés reste aux alentours de 25 % du capital, la Caisse des dépôts et consignations verrait sa part divisée de plus de la moitié en ne conservant que 34 %. Cette privatisation s'inscrit dans une volonté partagée des deux sociétés de positionner Egis parmi les meilleures entreprises du secteur de l'ingénierie et de la construction sur le marché mondial. Egis étant un acteur public sollicité par l'État ou les collectivités sur des projets de construction et d'aménagement, une grande partie des salariés et ingénieurs craignent de voir leurs savoir-faire détournés de l'intérêt général. Ce nouvel objectif risque de produire un délaissement des travaux encore nécessaires sur le territoire français au profit d'intérêts financiers internationaux. Elle l'alerte sur l'entrée d'une société privée au capital d'Egis, partenaire privilégié de l'État et des collectivités locales, et lui demande si le Gouvernement va garantir la protection des emplois des salariés et ingénieurs d'Egis afin de conserver leurs savoir-faire.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Typhanie Degois](#)

**Circonscription :** Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42027

**Rubrique :** Secteur public

**Ministère interrogé :** [Économie, finances et relance](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 octobre 2021](#), page 7622

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)